

République  
Française



## DECISION n° DP-2023-046

### CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC MADAME NICOLE THUILLIER

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n°2021-273 du Conseil de Communauté du 27 septembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté d'Agglomération au Président pour toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les effets financiers pour la Communauté d'agglomération n'excèdent pas 25 000 € ;

**CONSIDERANT** la compétence Culture de la Communauté d'Agglomération ;

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de cette compétence, la Communauté d'Agglomération propose au Musée des Comtes de Provence, des événements et ateliers pédagogiques en lien avec les collections culturelles ;

**CONSIDERANT** la Communauté d'Agglomération organise une rencontre autour du tableau « le Vieux port de Marseille » du peintre Nattero le 30 mars 2023 ;

**CONSIDERANT** que le tableau « le Vieux port de Marseille » a fait l'objet d'une donation de la famille de Madame THUILLIER et qu'il a été restauré récemment ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'agglomération souhaite pouvoir faire appel à Madame Thuillier pour proposer au sein du Musée des Comtes de Provence, une rencontre autour du voyage du tableau « le vieux port de Marseille » à l'occasion de l'évènement du « Printemps de la Culture » organisé par la commune de Brignoles ;

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

**DE SIGNER** la convention de prestations de service avec Madame Nicole Thuillier (73 traverse Fort Fouque, 13012 Marseille) pour un exposé sur le tableau « le Vieux port de Marseille » du peintre Nattero le 30 mars 2023 au Musée des Comtes de Provence, pour un montant de 200 €.

### **Article 2 :**

**DE DIRE** que la présente décision sera communiquée, pour information, au Conseil Communautaire lors de la prochaine séance.

### **Article 3 :**

**DE DIRE** que Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

Transmis au représentant de l'Etat,  
Publié par affichage.

Ampliation adressée au :  
SGC de Brignoles

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 31/03/2023

Le Président  
De l'Agglomération Provence Verte



**Didier BREMOND**